

Message d'intérêt public

Simplification des demandes de lettres d'appui

14 juillet 2026 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville d'Iqaluit tient à informer les citoyennes et citoyens, les organismes locaux et autres organisations que le conseil municipal a approuvé une nouvelle politique relative aux lettres d'appui.

Les lettres d'appui peuvent être utiles dans le cadre de demandes de financement, de demandes d'autorisation et la réalisation de projets locaux. C'est l'un des moyens dont dispose la Ville pour manifester son soutien aux initiatives qui profitent à Iqaluit et à sa population.

Cette nouvelle politique vise à rendre la procédure plus claire, plus simple à suivre et plus rapide lorsqu'une demande répond aux critères d'admissibilité. Dans certains cas, le maire peut désormais signer une lettre de soutien au nom du conseil municipal sans que la demande doive attendre la tenue d'une séance du conseil.

Les demandeurs bénéficieront ainsi d'un processus plus simple et plus clair, sauront plus facilement à qui adresser leur demande et, lorsque les critères d'admissibilité sont respectés, verront leur demande traitée plus rapidement.

Les demandes seront examinées afin de vérifier qu'elles répondent aux critères de la politique, notamment pour déterminer si le projet profite aux citoyennes et citoyens d'Iqaluit et s'inscrit dans les priorités de la ville.

Les demandes doivent être adressées au secrétaire municipal à l'adresse CityClerk@iqaluit.ca dès que possible, et au plus tard 14 jours avant la date à laquelle la lettre est requise.

Les documents suivants doivent être joints à la demande :

- Un bref résumé du projet, du programme ou de l'événement, comprenant le calendrier, le public cible, les sources de financement et les partenaires, le cas échéant
- Un projet de lettre de soutien

Certaines demandes devront tout de même être examinées par le conseil. C'est notamment le cas des demandes présentées par des organismes gouvernementaux, des organisations à but

lucrative ou des entreprises commerciales, des demandes visant à obtenir un soutien financier ou en nature, de certaines demandes liées à des projets de recherche ou à des demandes de permis, ainsi que des projets qui n'ont jamais auparavant reçu l'appui du conseil. Les demandes devant être soumises au conseil peuvent nécessiter un délai supplémentaire.

Une lettre de soutien n'engage pas la Ville à fournir un financement, un soutien en nature, des permis, des autorisations ou l'utilisation de ressources municipales, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés séparément.

La Ville remercie les groupes communautaires et les organismes qui contribuent au dynamisme d'Iqaluit. Ce nouveau processus vise à permettre aux projets admissibles d'obtenir plus facilement et dans les meilleurs délais des lettres de soutien.

La politique complète et les conditions requises pour les demandes sont disponibles à l'adresse suivante : www.iqaluit.ca

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne

Gestionnaire des communications et du service à la clientèle

Ville d'Iqaluit

g.byrne@iqaluit.ca | 867-979-5619